



VILLE DE SAINT-PRIEST EN JAREZ

BUDGET PRIMITIF 2025

Note de présentation brève et synthétique

- 1 - Introduction
- 2 - Éléments de contexte
- 3 - Section de fonctionnement
- 4 - Section d'investissement
- 5 - Endettement de la collectivité
- 6 - Principaux ratios

1 / Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, dont un extrait figure ci-après, répond à cette obligation.

« La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

2/ Éléments de contexte

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 24 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- d'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) ;
- de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

3 / La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

On peut la comparer au budget d'une famille : les salaires d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

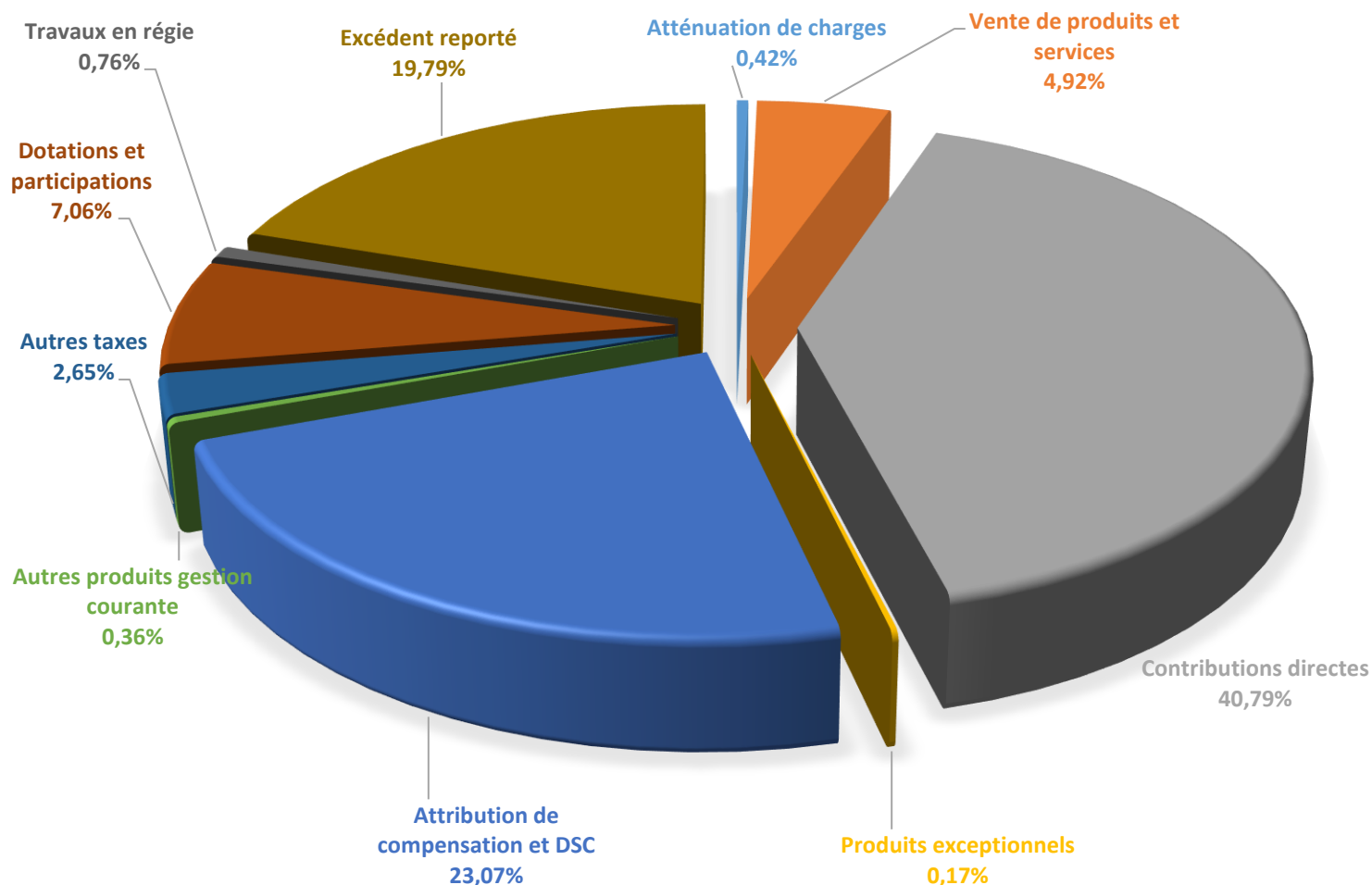
Les principales dépenses et recettes de la section :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, crèches, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 sont estimées à 10 407 492 € et se répartissent comme suit :

| RECETTES COURANTES | BP 2025 | BP 2024 |
|--|---------------------|---------------------|
| Vente de produits et services | 512 380 € | 516 123 € |
| Travaux en régie | 79 500 € | 85 500 € |
| Contributions directes | 4 245 000 € | 4 245 000 € |
| Attribution de compensation et DSC | 2 401 000 € | 2 411 000 € |
| Autres Taxes | 276 000 € | 286 000 € |
| Dotations & participations | 734 411 € | 740 420 € |
| Autres produits gestion courante | 37 933 € | 35 890 € |
| Atténuation de charges | 43 200 € | 68 597 € |
| Produits exceptionnels et opérations d'ordre | 18 132 € | 4 443 € |
| Excédent reporté | 2 059 936 € | 1 639 096 € |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 10 407 492 € | 10 032 069 € |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025



La fiscalité :

Le budget primitif 2025 a été bâti sur les bases et taux d'imposition 2024. L'évolution des bases 2025 a été estimée à + 1.7 %.

Le produit fiscal pour 2025 est estimé à 4 245 000 €

| | TAUX ACTUELS | PRODUITS 2024 |
|--|--------------|---------------|
| Taxe sur le foncier bâti (avec la part départementale de 15.30%) | 39 % | 4 245 000 € |
| Taxe sur le foncier non bâti | 88.11 % | |

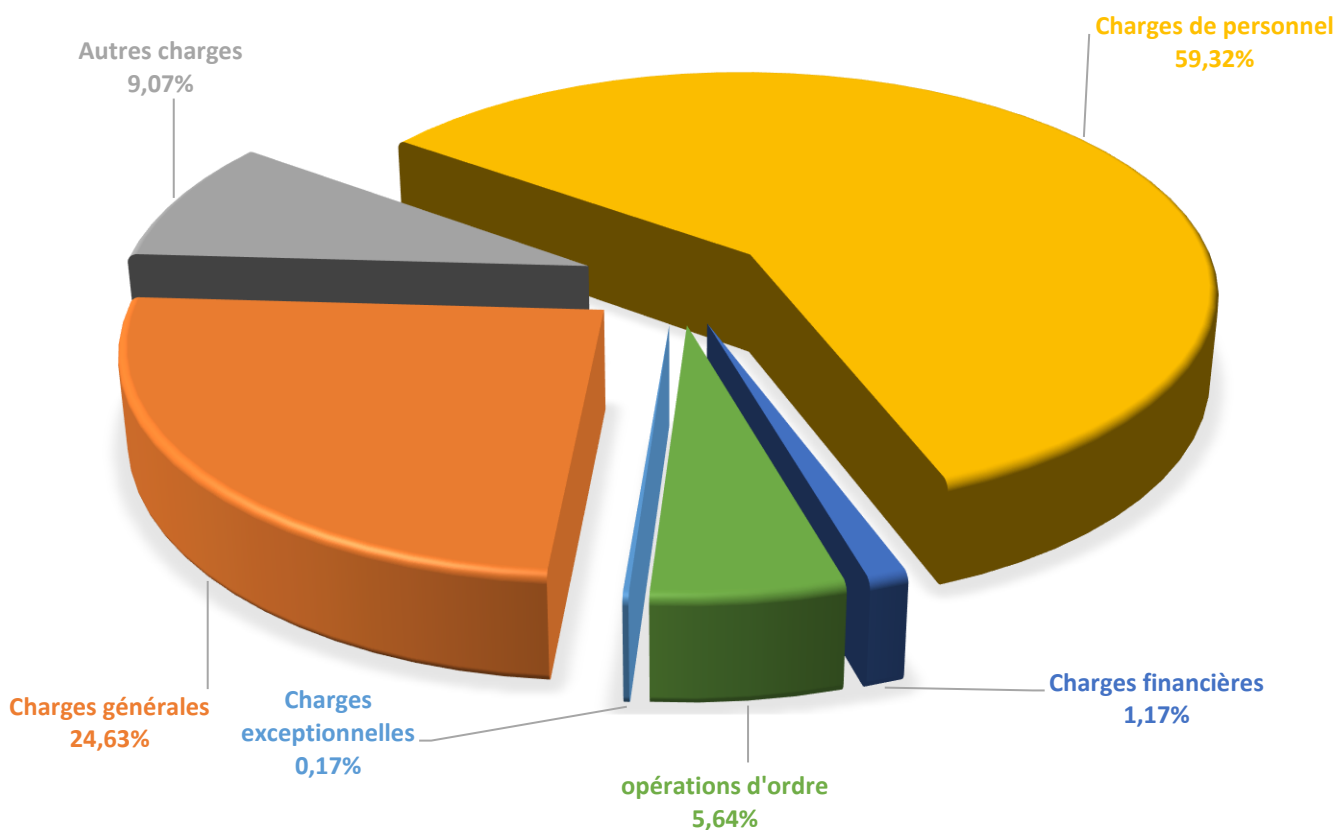
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel sont structurellement élevées compte tenu des nombreuses structures gérées en direct par la commune (pôle enfance jeunesse, NEC, EMA, etc.) ou municipalisées en 2001 (crèche, jardins d'enfants, etc.).

Les dépenses de fonctionnement 2025 sont estimées à 10 407 492 € et se répartissent comme suit :

| DÉPENSES COURANTES | BP 2025 | BP 2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Charges générales | 2 562 902€ | 2 288 375 € |
| Charges de personnel | 6 173 849 € | 6 086 574 € |
| Autres charges | 943 516 € | 902 066 € |
| Charges financières | 122 000 € | 127 000 € |
| Charges exceptionnelles | 18 000 € | 18 000 € |
| TOTAL DES DÉPENSES COURANTES | 9 820 267 € | 9 422 015 € |
| Opérations d'ordre | 587 225 € | 610 054 € |
| TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | 10 407 492 € | 10 032 069 € |

DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT 2025



4 / La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Les recettes d'investissement - deux types de recettes coexistent :

- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement reversée par Saint-Etienne Métropole) ;

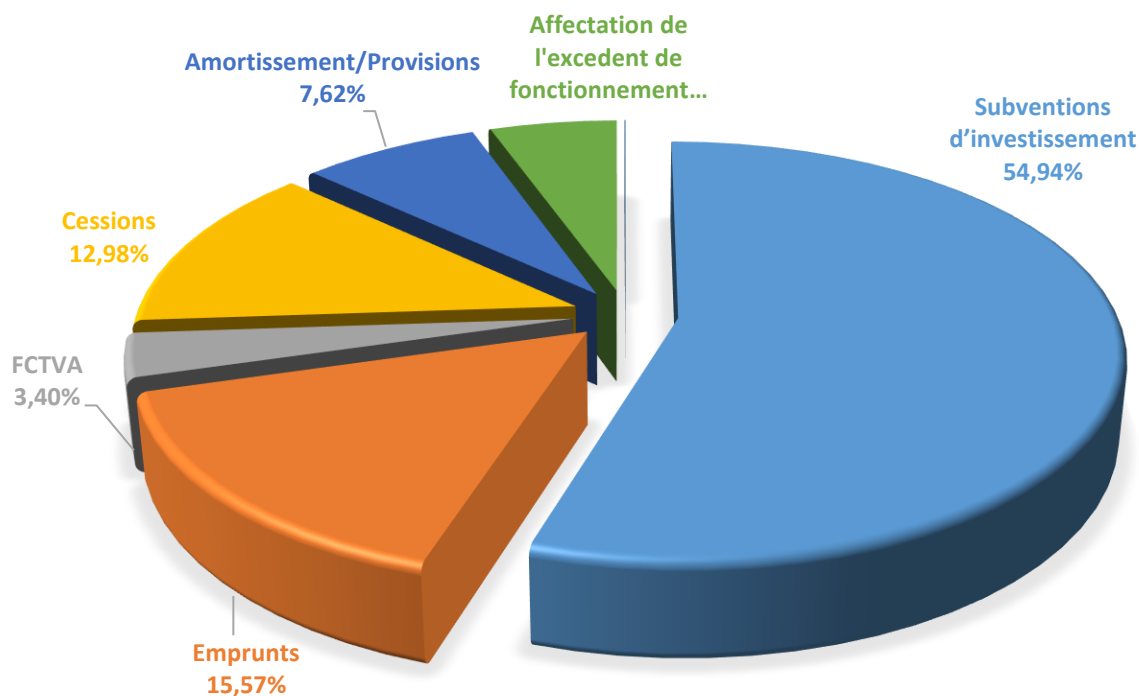
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, etc.)

Les recettes d'investissement 2025 sont estimées à 7 706 275 € dont :

- recettes réelles : 6 698 822 €
- recettes d'ordre : 587 225 €
- excédent d'investissement reporté 2024 : 0 €
- virement de la section de fonctionnement : 420 228 €

| RECETTES | BUDGET 2025 | BUDGET 2024 |
|---|--------------------|--------------------|
| Subventions d'investissement | 4 234 188 € | 1 656 368 € |
| Emprunts | 1 200 000 € | 1 500 000 € |
| FCTVA | 261 634 € | 44 736 € |
| Taxe d'aménagement | 0 € | 25 000 € |
| Cessions | 1 000 000 € | 1 965 000 € |
| Excédent d'investissement reporté | 0 € | 224 181 € |
| Amortissement / provisions | 587 225 € | 610 054 € |
| Créances établissements publics | 0 € | 2 337 € |
| Affectation de l'excédent de fonctionnement | 420 228 € | 1 479 126 € |
| Dépôts et cautionnements | 3 000 € | 3000 € |
| Restitution avances | 0 € | 61 129 € |
| Remboursement FCTVA balayeuse | 0 € | 17 303 € |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 7 706 275 € | 7 588 235 € |

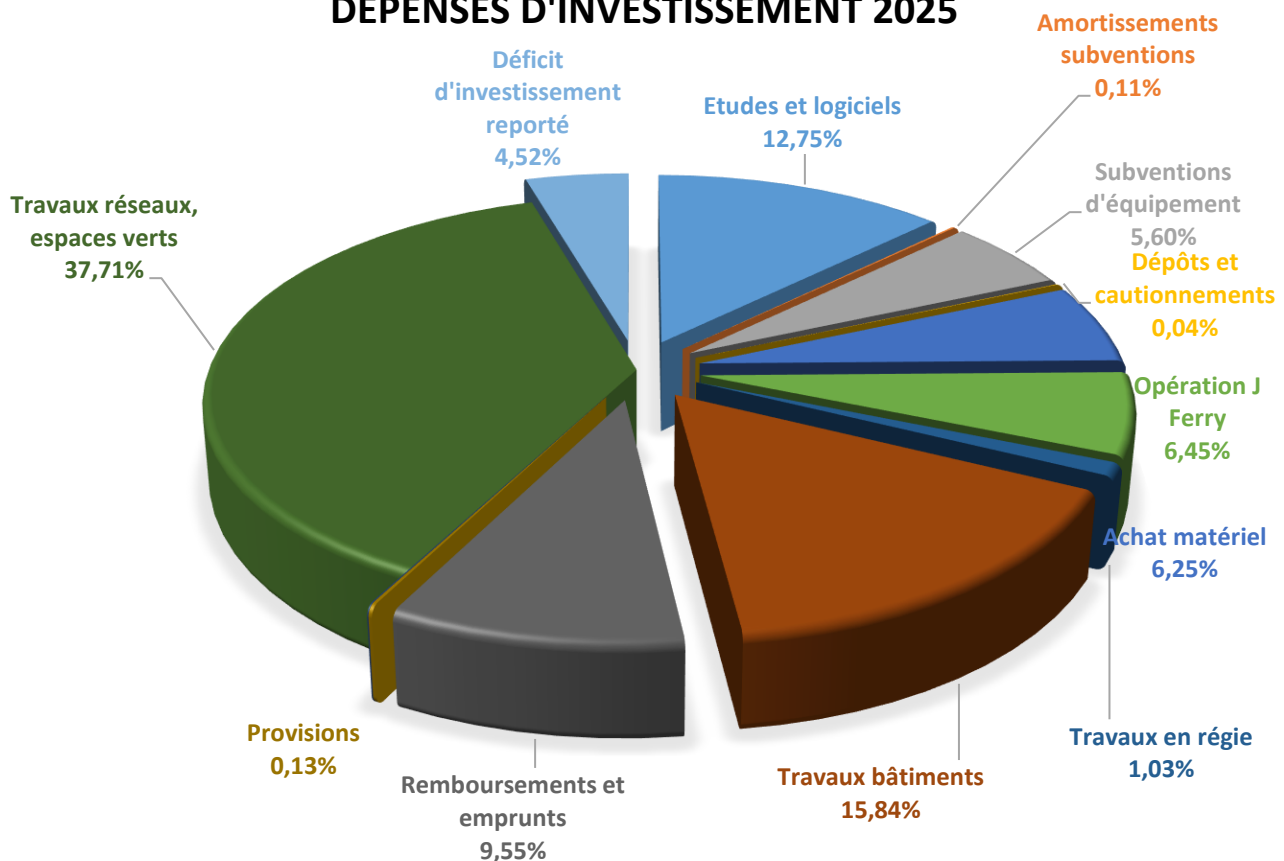
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025



Les dépenses d'investissement correspondent à toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

| DEPENSES | BUDGET 2025 | BUDGET 2024 |
|--|--------------------|--------------------|
| Études et logiciels | 982 229 € | 970 259 € |
| Subventions d'équipement | 431 490 € | 622 856 € |
| Acquisitions foncières et matériel divers | 481 570 € | 490 318 € |
| Travaux bâtiments | 1 220 293 € | 685 748 € |
| Travaux réseaux/espaces verts | 2 905 939 € | 178 617 € |
| Amortissements sur subventions | 8 131 € | 4 443 € |
| Remboursement emprunts | 736 000 € | 749 000 € |
| Dépôts & cautionnements | 3 000 € | 3 000 € |
| Opération Jules Verne | 496 812 € | 3 727 363 € |
| Travaux en régie | 79 500 € | 85 500 € |
| Remboursement avances travaux | 0 € | 61 129 € |
| Déficit d'investissement reporté | 348 247 € | |
| Provisions (reprise) | 10 000 € | |
| Participations et créances rattachées à des participations | 3 063 € | |
| TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | 7 706 275 € | 7 588 235 € |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025



Les principaux investissements pour 2025 sont :

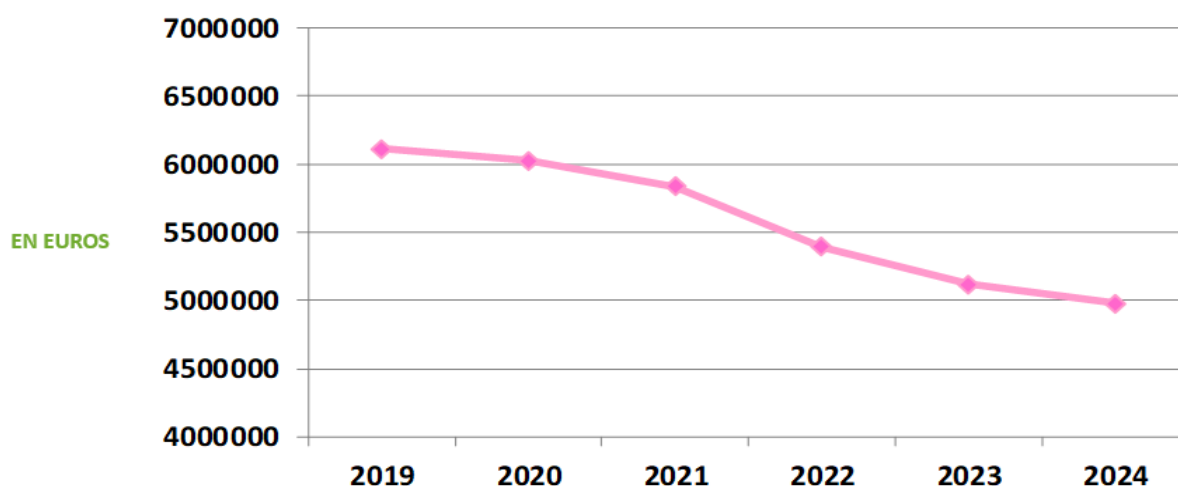
- poursuite du projet EPORA -Centre Bourg ;
- projet Camille de Rochetaillée ;
- développement de la vidéoprotection ;
- entretien des bâtiments communaux ;
- renouvellement du matériel nécessaire à l'activité des services.

Les dépenses d'investissement restent basses pour une commune de notre importance. Notre charge de fonctionnement ne permet pas de dégager un autofinancement suffisant pour élever le niveau des dépenses d'équipement, le recours à l'emprunt devant rester limité.

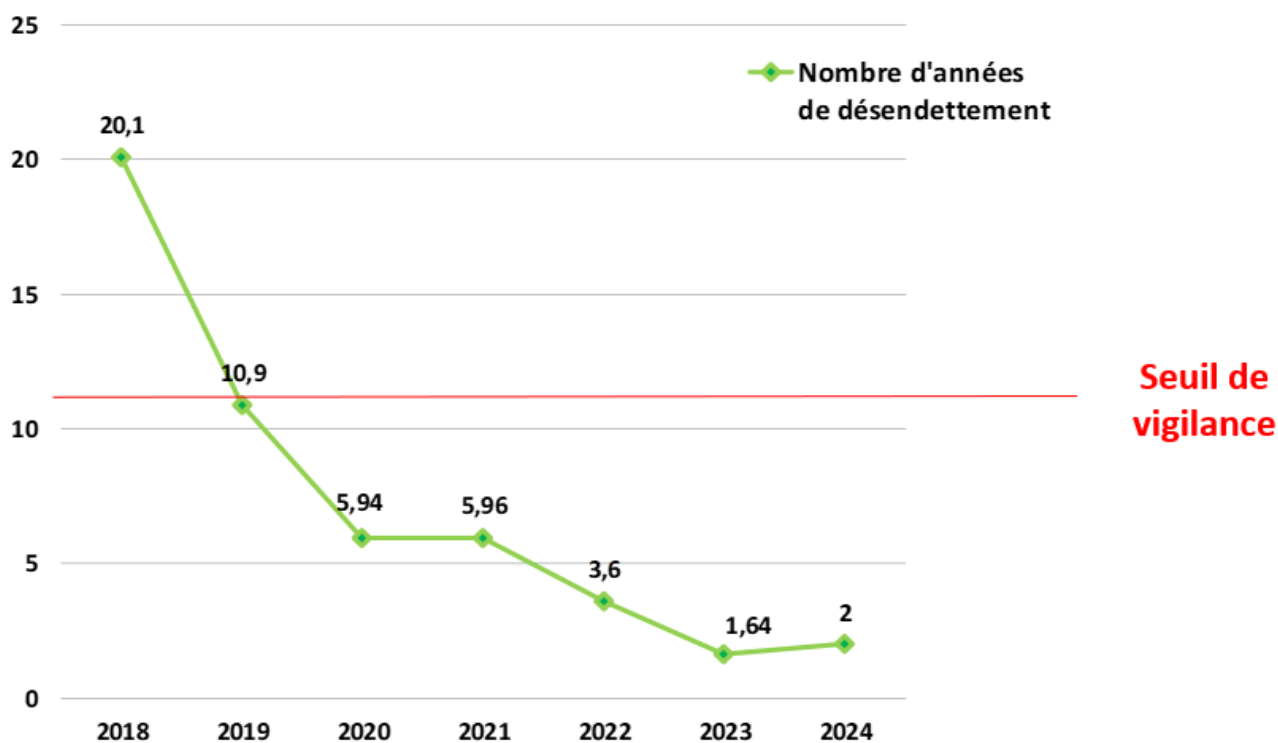
5/ Endettement de la collectivité

Au 1^{er} janvier 2025, la dette de la ville se compose de 25 emprunts pour un encours total de 4 980 305.76 .€.

ÉVOLUTION DE LA DETTE 2019-2024



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



6/ Principaux ratios par habitant

| | BP 2025 | Communes de la strate |
|---|----------------|------------------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement | 1 540 € | 1 055 € |
| Produits des impositions directes (recettes hors fiscalité reversée) | 665 € | 588 € |
| Recettes réelles de fonctionnement | 1 294 € | 1 270 € |
| Dépenses d'équipement brut | 980 € | 363 € |
| Encours de la dette | 781 € | 782 € |
| Dotation Globale de Fonctionnement | 11 € | 157 € |
| Dépenses de personnel | 62.87 % | 56.4 % |

Ratio 1

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) /population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2

Produit des impositions directes /population (recettes hors fiscalité reversée).

Ratio 3

Recettes réelles de fonctionnement (RRF) /population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4

Dépenses brutes d'équipement /population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.

Ratio 5

Dette /population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette /épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6

DGF /population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7

Dépenses de personnel /DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.